



**Projet éducatif**

**Arc-en-ciel**

**2019-2022**

Version finale  
adoptée le INSCRIRE LA DATE  
par le conseil d'établissement  
Résolution n° INSCRIRE LE NUMÉRO



## Table des matières

Section 1 – But et définition du projet éducatif .....	3
Section 2 – Encadrements légaux .....	3
Section 3 – Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif .....	4
Section 4 - Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif .....	4
Section 5 - Contexte dans lequel évolue l'établissement .....	5
Section 6 - Mission, vision, valeurs .....	7
Section 7 - Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement .....	8
Section 8 – Résolution du conseil d'établissement .....	11
Section 9 – Signature des membres du conseil d'établissement.....	12



## Section 1

### But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. : service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.



## Section 2

### Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
  - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
  - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
  - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
  - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
  - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)<sup>1</sup>;
- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1);

<sup>1</sup> Pour les écoles seulement, selon les exigences législatives

- Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.



### **Section 3**

#### **Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif**

Le projet éducatif est un travail de collaboration entre les membres du personnel de l'école et la direction. Les membres du conseil d'établissement ont également pris connaissance du projet éducatif et ont approuvé cette version. Un comité pédagogique a été formé d'enseignants, d'une professionnelle, de la technicienne du service de garde, d'un parent et des membres de la direction.



### **Section 4**

#### **Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif**

Dans le cadre de l'élaboration de notre projet éducatif, des consultations ont été menées, en novembre, auprès du personnel et des parents. Nous avons été en mesure de bien saisir les préoccupations des parents, car ils ont été nombreux à répondre au sondage virtuel qui leur était destiné.

Lors de différentes rencontres en février 2019, les tableaux des enjeux ont été présentés à tout le personnel et nous avons ciblé nos valeurs ainsi que les orientations qui nous interpellaient. En mars, le comité pédagogique, en tenant compte de toutes les informations colligées, a retenu les principales orientations et a rédigé le projet éducatif.



## **Section 5**

### **Contexte dans lequel évolue l'établissement**

#### **Environnement externe**

Voici quelques informations concernant l'environnement externe dans lequel évolue notre école.

Parlons d'abord du contexte socio-économique du territoire :

- L'école est située à Saint-Eustache, un milieu en pleine croissance démographique.
- L'école a été ouverte en septembre 1983.
- Notre indice socio-économique est 3 en sachant que 10 représente un milieu défavorisé.
- L'indice le plus récent est de 2016-2017. Nous avons à ce moment 502 élèves.

Le statut familial des élèves :

- Selon nos données, 21 % des élèves ont des parents vivant à une adresse distincte.

Plusieurs services sont offerts par les organismes pouvant soutenir l'éducation sur le territoire tels :

- CSSS
- Panda
- Le Bouclier
- Club Optimiste
- Service de police
- Cesame

L'offre publique et privée de services pédagogiques :

- Les élèves de notre territoire fréquenteront en majorité l'école secondaire des Patriotes. Par contre, ils peuvent s'inscrire dans différents programmes/projets offerts dans les écoles secondaires CSSMI.
- Les écoles secondaires privées du territoire sont davantage situées dans la partie est de la commission scolaire.



## Environnement interne

### Les élèves et leur réussite

Voici nos forces :

- Taux de réussite en lecture au 1<sup>er</sup> cycle;
- L'utilisation des outils numériques en classe.

Voici nos zones de vulnérabilité :

- Résultats à l'épreuve versus les résultats à la dernière étape en 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année;
- L'activité physique chez nos élèves.

TABLEAU SYNTHÈSE DES RÉSULTATS POUR LE PLAN DE RÉUSSITE AU PRIMAIRE

#### ARC-EN-CIEL

COMPÉTENCES	RÉUSSITE	2014-2015			2015-2016			2016-2017			2017-2018		
		ÉCOLE	ALT.	C.S.	ÉCOLE	ALT.	C.S.	ÉCOLE	ALT.	C.S.	ÉCOLE	ALT.	C.S.
<b>CYCLE 1</b>													
Français	Au bilan	98,48%	N/A	97,47%	100%	N/A	98,05%	100%	N/A	97,74%	98,57%	N/A	97,61%
	À l'épreuve	96,92%	N/A	96,75%	98,55%	N/A	96,53%	98,7%	N/A	96,73%	92,75%	N/A	95,47%
Lecture	Au bilan	96,97%	N/A	97,32%	100%	N/A	97,65%	98,7%	N/A	97,53%	98,57%	N/A	97,2%
	À l'épreuve	92,42%	N/A	93,04%	N/A	N/A	96,1%	N/A	93%	N/A	N/A	N/A	95,56%
Écriture	Au bilan	96,97%	N/A	95,73%	100%	N/A	96,54%	98,7%	N/A	95,66%	95,71%	N/A	95,27%
	À l'épreuve	100%	N/A	95,3%	98,55%	N/A	95,7%	98,7%	N/A	95,75%	95,71%	N/A	94,12%
Mathématique	Au bilan	100%	N/A	95,3%	98,55%	N/A	95,7%	98,7%	N/A	95,75%	95,71%	N/A	94,12%
	À l'épreuve	N/A	N/A	N/A	98,55%	N/A	90,77%	N/A	N/A	N/A	89,86%	N/A	89,27%
Résolution de problèmes	Au bilan	98,48%	N/A	94,11%	98,55%	N/A	95,61%	89,61%	N/A	94,77%	97,14%	N/A	94,65%
	À l'épreuve	N/A	N/A	N/A	97,1%	N/A	91,89%	N/A	N/A	N/A	89,86%	N/A	88,55%
Raisonnement / Utiliser	Au bilan	100%	N/A	95,86%	98,55%	N/A	96,41%	100%	N/A	96,38%	95,71%	N/A	94,77%
<b>CYCLE 2</b>													
Français	Au bilan	98,59%	N/A	97%	100%	N/A	97,87%	98,53%	N/A	97,93%	97,01%	N/A	97,45%
	À l'épreuve	95,77%	N/A	92,63%	93,94%	N/A	89,42%	91,04%	N/A	90,45%	91,04%	N/A	87,12%
Lecture	Au bilan	98,59%	N/A	95,68%	100%	N/A	95,75%	97,06%	N/A	96,52%	95,52%	N/A	95,47%
	À l'épreuve	94,37%	N/A	91,39%	92,42%	N/A	92,65%	95,52%	N/A	92,72%	92,54%	N/A	93,07%
Écriture	Au bilan	95,77%	N/A	95,76%	98,48%	N/A	96,68%	97,06%	N/A	96,56%	97,01%	N/A	96,39%
	À l'épreuve	97,18%	N/A	93,31%	95,45%	N/A	94,64%	96,97%	N/A	95,02%	95,52%	N/A	94,93%
Mathématique	Au bilan	97,18%	N/A	93,31%	95,45%	N/A	94,64%	96,97%	N/A	95,02%	95,52%	N/A	94,93%
	À l'épreuve	87,32%	N/A	86,12%	N/A	N/A	N/A	85,07%	N/A	86,43%	N/A	N/A	N/A
Résolution de problèmes	Au bilan	95,77%	N/A	92,74%	96,92%	N/A	93,79%	96,92%	N/A	93,89%	94,03%	N/A	93,43%
	À l'épreuve	94,37%	N/A	88,37%	N/A	N/A	N/A	88,06%	N/A	87,42%	N/A	N/A	N/A
Raisonnement / Utiliser	Au bilan	98,59%	N/A	94,56%	96,97%	N/A	95,25%	98,48%	N/A	96,02%	97,01%	N/A	95,94%
<b>CYCLE 3</b>													
Français	Au bilan	N/A	N/A	98%	N/A	N/A	97,46%	N/A	N/A	97,57%	N/A	N/A	96,64%
	À l'épreuve	84,09%	N/A	86,35%	90,91%	N/A	95,72%	95,56%	N/A	90,68%	63,64%	N/A	86,3%
Lecture	Au bilan	N/A	N/A	95,1%	N/A	N/A	95,81%	N/A	N/A	95,17%	N/A	N/A	95,07%
	À l'épreuve	88,64%	N/A	94,41%	95,45%	N/A	93,05%	97,78%	N/A	94,39%	90,91%	N/A	93,04%
Écriture	Au bilan	N/A	N/A	97,21%	N/A	N/A	96,25%	N/A	N/A	97,17%	N/A	N/A	96,5%
	À l'épreuve	N/A	N/A	93,4%	N/A	N/A	93,29%	N/A	N/A	93,54%	N/A	N/A	91,5%
Mathématique	Au bilan	N/A	N/A	93,4%	N/A	N/A	93,29%	N/A	N/A	93,54%	N/A	N/A	91,5%
	À l'épreuve	90,91%	N/A	90,5%	90,91%	N/A	81,9%	95,56%	N/A	89,96%	95,45%	N/A	90,61%
Résolution de problèmes	Au bilan	N/A	N/A	93,9%	N/A	N/A	93,15%	N/A	N/A	93,53%	N/A	N/A	92,69%
	À l'épreuve	95,45%	N/A	83,42%	86,36%	N/A	79,38%	95,56%	N/A	84,74%	86,36%	N/A	84,77%
Raisonnement / Utiliser	Au bilan	N/A	N/A	93,74%	N/A	N/A	94,67%	N/A	N/A	93,94%	N/A	N/A	92,64%

\* La réussite au bilan correspond à l'étape 3

\*\* Les groupes en anglais Intensif sont exclus de la réussite au bilan, mais sont inclus dans la réussite à l'épreuve (épreuve de Juin)

Données traitées le 4 septembre 2018



## Section 6

### Mission, vision, valeurs

#### Mission

L'école Arc-en-ciel a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves. Elle veille à leur réussite scolaire tout en misant sur le développement de leur plein potentiel.

#### Vision

Résolument centrée sur la réussite de chacun de ses élèves, l'école Arc-en-ciel se veut un milieu de vie apprenant, proactif, innovant et bienveillant. Elle s'appuie sur les forces d'un personnel engagé, sur la collaboration des parents et sur la concertation avec les partenaires de la communauté. Elle poursuit ainsi le développement d'une réelle culture collaborative favorisant l'épanouissement de tous.

#### Valeurs

L'école Arc-en-ciel est animée par quatre valeurs qui viennent appuyer et renforcer l'accomplissement de sa mission. Ces valeurs sont basées sur des comportements éthiques et sont partagées par tous les membres de l'établissement.

- La COLLABORATION reposant sur le travail d'équipe et la concertation
- La BIENVEILLANCE s'exprimant par une approche positive et personnalisée en toutes situations
- La RIGUEUR se traduisant par des méthodes de travail cohérentes, efficaces et efficientes
- L'ENGAGEMENT de tous les partenaires (membres du personnel, parents, élèves) qui agissent sur la réussite de nos élèves.

Ces quatre valeurs démontrent le climat de respect qui est valorisé à l'école.

*« Chaque enfant cherche à être heureux. Pour être heureux, il est essentiel d'être en présence d'adultes attachants, matures, empathiques, bienveillants, responsables et solides. »*

*(Richard Robillard, psychopédagogue)*



## Section 7

**Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement, en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite**

### Enjeu 1 : Un parcours de réussites pour chaque élève

Le cumul de réussites, tout au long du parcours scolaire de l'élève, a une incidence reconnue sur la persévérance et ultimement sur la diplomation et la qualification.

Ces réussites résultent de différents facteurs, notamment l'application de pratiques pédagogiques probantes, différenciées et concertées. Nous misons sur développement du plein potentiel de chaque élève dans le respect de ses capacités et de ses besoins.

#### **Orientation**

Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève.

#### **Objectif**

Intervenir de manière préventive tout au long du parcours de l'élève afin d'assurer sa réussite.

#### **Indicateur**

Le taux de réussite assurée en français et en mathématique (notes supérieures à 73%- cotes 4 et 5).

#### **Cible**

Augmenter ou maintenir le nombre d'élèves en réussite assurée en français et en mathématique tout au long du primaire.

<b>Niveaux</b>	<b>Matières</b>	<b>Taux de réussites assurées (situation actuelle)</b>
<b>1<sup>re</sup> année</b>	Lecture	70%
	Raisonner	90%
<b>2<sup>e</sup> année</b>	Lecture	77%
	Raisonner	88%
<b>3<sup>e</sup> année</b>	Lecture	88%
	Raisonner	84%
<b>4<sup>e</sup> année</b>	Lecture	63%
	Raisonner	72%
<b>5<sup>e</sup> année</b>	Lecture	72%
	Raisonner	78%
<b>6<sup>e</sup> année</b>	Lecture	78%
	Raisonner	94%



## **Enjeu 2 : Un environnement scolaire adapté aux défis du 21<sup>e</sup> siècle.**

C'est avec le souci du développement global de chaque élève que l'école mise sur un environnement scolaire axé sur des relations interpersonnelles positives et constructives ainsi que sur un mode de vie sain et actif.

### **Orientation**

Offrir des milieux de vie sains, innovants et stimulants

### **Objectif**

Favoriser un mode de vie physiquement actif.

### **Indicateur**

Le nombre de minutes d'activité physique par jour.

### **Cible**

Actuellement, nos élèves du préscolaire et du primaire bougent environ 45 minutes par jour.

Faire bouger les élèves du préscolaire et du primaire 60 minutes par jour.

## **Enjeu 3 : L'engagement et la concertation pour la réussite.**

Dans le respect du rôle et des responsabilités de chacun, l'école mise sur les forces de son personnel, sur la collaboration des parents et sur le renforcement des partenariats afin de poursuivre l'actualisation de la mission éducative de notre établissement.

### **Orientation**

Poursuivre le développement d'une culture collaborative au sein de l'établissement.

### **Orientation**

Encourager la collaboration des parents tout au long du parcours scolaire de leur enfant.

### **Objectif**

Favoriser un climat propice à la collaboration et au travail d'équipe.

### **Objectif**

Favoriser une meilleure communication avec les parents afin d'accompagner leur enfant vers la réussite.

### **Indicateur**

Le nombre de rencontres de qualité prévu dans le calendrier annuel.

### **Indicateur**

Les outils de communication disponibles.

**Cible**

Cette année, lors des diverses rencontres avec le personnel, des échanges constructifs ont mené à des réflexions qui ont contribué à améliorer l'environnement éducatif de l'école.

Instaurer des pratiques collaboratives démontrées efficaces par les recherches.

**Cible**

Pour communiquer avec les parents, plusieurs moyens sont utilisés (agenda, site web, application internet, etc.).

Harmoniser les modes de communication aux parents.



## Section 8

### Résolution du conseil d'établissement

ATTENDU l'adoption par le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) en vertu de la résolution n° CC-20180925-4960 conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

ATTENDU l'article 37 de la LIP qui prévoit le contenu du projet éducatif;

ATTENDU que le conseil d'établissement doit adopter un projet éducatif en vertu de l'article 74 de la LIP;

ATTENDU que le conseil d'établissement a effectué chacune des étapes prévues à l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit l'analyse de la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de sa communauté;

ATTENDU que le conseil d'établissement a favorisé la concertation des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite de l'élève, dont les élèves eux-mêmes, les parents, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école et des représentants de la communauté et de la Commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 209.2 de la LIP, la Commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son Plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3;

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement transmet à la Commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rende public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent.

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit également que le projet éducatif soit communiqué aux parents et aux membres du personnel;

Il est proposé par

D'ADOPTER le projet éducatif 2019-2022 de l'école Arc-en-ciel;

DE LE TRANSMETTRE à la Commission scolaire;

DE LE RENDRE PUBLIC en le déposant sur le site Internet de l'école le (DATE : 90 jours après l'adoption par le CÉ);

D'INFORMER les parents et les membres du personnel de l'école de la prise d'effet du projet éducatif dès le jour de sa publication.





## Section 9


### Signature des membres du conseil d'établissement

  
Simon Charland  
Présidence du conseil d'établissement

  
Véronique Richard  
Substitut à la présidence

  
Paula Soto-Rosales  
Représentant du comité de parents

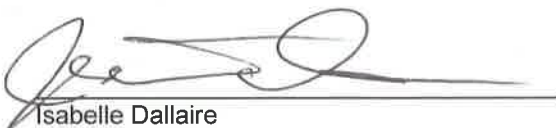
  
Stéphanie Boisvert  
Substitut du comité de parents


  
Annie Hébert  
Membre-parent

  
Olivier Tremblay  
Membre parent

  
Julie Vachon-Joannette  
Membre professionnel

  
Brigitte Dufour  
Membre enseignant

  
Isabelle Dallaire  
Membre enseignant

  
Fannie Bernatchez  
Membre enseignant

  
Joanie Hamelin  
Membre enseignant

  
Marie-Ève Forest  
Membre enseignant

  
Janie Tambosso  
Membre du service de garde

  
Renée-Claude Dea  
Direction d'école

  
Emilie Vachon  
Direction adjointe